

la carte blanche

Marc Tarabella Eurodéputé en charge du Marché Intérieur et de la Protection des consommateurs

Le journalisme face aux fake news : un enjeu démocratique

La prolifération des « fakes » engendre un risque élevé de désinformation et de manipulation de l'opinion publique. La création d'un marché numérique européen ne peut se faire sans en définir les contours. Renforcer le principe d'un droit voisin pour les éditeurs de presse est l'une des priorités.

Le 3 mai est le jour de célébration mondiale de la liberté de la presse mais sa protection et sa sauvegarde ne s'arrêtent pas à cette journée. Les enjeux actuels pour nos démocraties sont immenses et chacun de nous doit se sentir responsable des valeurs que nous voulons défendre au niveau européen, mais également dans chaque Etat membre, chaque région, chaque ville d'Europe.

Dans un contexte économique et politique européen fragilisé par les attentats, les conflits armés et la pauvreté, il est de notre devoir de redoubler de vigilance pour ne pas laisser place à la peur, à la haine ou au populisme qui gangrènent la démocratie et portent atteinte à nos libertés. Le Parlement européen a une place prépondérante pour protéger mais aussi garantir l'avenir des citoyens européens.

En tant que député européen, chaque débat et chaque vote a un effet direct ou indirect sur notre vie quotidienne et donc mérite toute notre attention. Cependant, notre monde évolue rapidement et de nouveaux acteurs économiques ont bouleversé nos habitudes et, notamment, notre façon d'appréhender et de comprendre l'information.

Si les médias traditionnels restent les plus fiables et les plus lus dans une sphère numérique en ébullition constante et rapide, les éditeurs de presse doivent pouvoir continuer à investir dans

un journalisme de qualité et doivent assurer la stabilité économique de leur investissement dans ce journalisme. La capacité pour la presse d'informer nos citoyens est fondamentale pour leur garantir une information pluraliste, professionnelle et digne de confiance.

Les décideurs européens ne doivent pas céder à la facilité de créer à la hâte un marché numérique européen sans en définir les contours et les garanties nécessaires pour les citoyens. Les nouvelles technologies ont certes pu faire progresser la société de l'information et l'accès à celle-ci ; cela n'a pas empêché les abus ou les dérives que ces technologies peuvent engendrer et qui ont un impact sur nos valeurs démocratiques si elles n'opèrent pas dans un cadre défini.

La prolifération des « fake news » est un exemple symptomatique d'un risque élevé de désinformation et de manipulation de l'opinion. C'est pour ces raisons que nous devons donner aux citoyens européens un cadre approprié pour qu'ils puissent faire la part des choses et continuer à avoir accès à une information journalistique professionnelle et diversifiée. Sinon, cette information disparaîtra au profit d'une information sponsorisée, orientée ou manipulée et donc dangereuse pour nos sociétés.

Notre action au niveau européen se situe sur plusieurs plans et dans différents domaines politiques. Pour la presse, nous nous engageons au Parlement européen pour défendre un droit voisin pour les éditeurs de presse, comme celui qui existe pour le cinéma, la musique et l'audiovisuel. Ce droit voisin renforcera la valeur du contenu éditorial dans toutes ses formes et notam-

ment dans l'univers numérique et donnera aux éditeurs de presse la capacité nécessaire de négocier avec les agrégateurs d'information, y compris les plateformes (Google, Facebook, etc.), et ce sur une base juridique harmonisée et sécurisante pour le secteur de la presse. Ce droit a été proposé par la Commission européenne dans le cadre de la réforme actuelle sur le droit d'auteur et nous, parlementaires, nous devons tout faire pour soutenir voire renforcer ce droit.

Un droit voisin pour les éditeurs de presse n'empêchera pas les citoyens d'accéder aux articles de presse ou d'en partager les contenus entre eux comme ils le font déjà et comme le permettent déjà les sites de presse. Rien ne changera dans ce domaine malgré les discours populistes ou alarmistes que nous avons pu entendre de certains. Par contre, ce

droit assurera sur le long terme une base solide de partenariat, d'accord et de rémunération des contenus de presse par les agrégateurs qui utilisent ces contenus pour leurs activités économiques, dans le respect du droit d'auteur et non à ses dépens.

Ainsi, les entreprises de presse, petites ou grandes, auront les moyens nécessaires pour mettre à disposition des internautes un contenu journalistique de qualité dans lequel elles peuvent continuer à investir dans un cadre juridique équilibré et tourné vers l'avenir. Ce droit bénéficiera donc finalement à tous : éditeurs, journalistes et citoyens. Si ce droit ne résoudra pas tous les défis économiques de la presse en Europe, il est cependant un élément indispensable pour accompagner les changements importants du marché numérique en garantissant la liberté de la presse en Europe et en préservant nos valeurs démocratiques. ■

Il est de notre devoir de redoubler de vigilance pour ne pas laisser place à la peur, à la haine ou au populisme